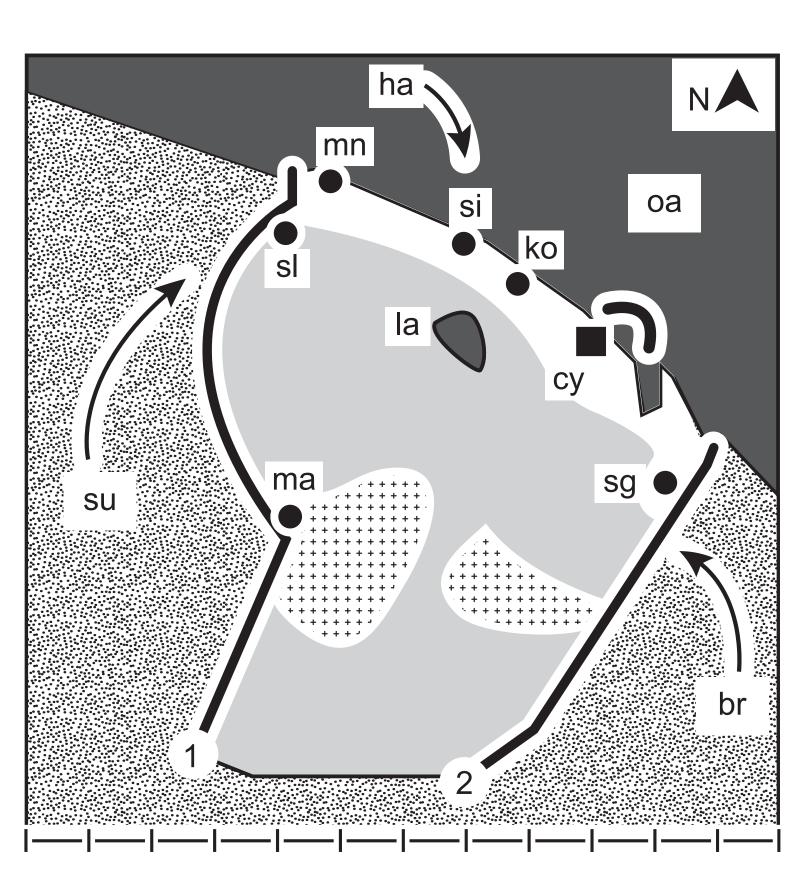
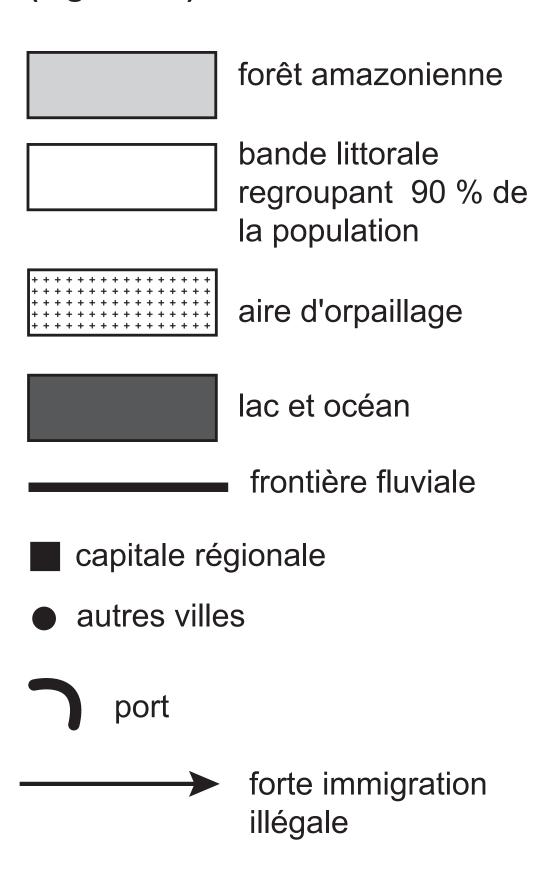
L'aménagement du territoire en Guyane (2)

La Guyane est bordée au nord par l'océan Atlantique. À l'est, le fleuve Oyapock la sépare du Brésil ; à l'ouest, le fleuve Maroni la sépare du Surinam. 3 flèches montrent l'immigration illégale. La capitale Cayenne et le port sont sur la côte nord. La forêt amazonienne recouvre principalement le territoire. Une zone d'orpaillage traverse l'espace de Maripasoula à l'ouest jusqu'à la frontière brésilienne à l'est. Au nord, une bande littorale allant de Mana à l'ouest à Saint-Georges à l'est, regroupe 90% de la population. Le lac de Petit-Saut se trouve au sud de Kourou.

L'aménagement du territoire en Guyane (2)



L'aménagement du territoire en Guyane (2) (légende 1)



L'aménagement du territoire en Guyane (2) (légende 2)

1: fleuve Maroni

2: fleuve Oyapock

br: Brésil

cy: Cayenne

ha: Haïti

ko: Kourou

la : Lac de Petit-Saut avec barrage

ma: Maripasoula

mn: Mana

oa: Océan Atlantique

sg: Saint-Georges

si: Sinnamary

sl: Saint-Laurent-du-Maroni

su: Surinam